

La validité du processus de détermination et d'analyse des besoins des délinquants dans la collectivité (R-34, 1993)

Cette recherche examine la validité d'une méthode améliorée de détermination et d'analyse des besoins des délinquants dans la collectivité.

Dans la région de l'Ontario, on a adapté et mis à l'essai, dans la collectivité, le volet Détermination et analyse des besoins (DAB) du processus d'évaluation initiale des délinquants. Le volet DAB avait ramené les 12 catégories de besoins de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité à 7 catégories; les cotes individuelles attribuées selon le niveau de risque (faible ou élevé) et de besoin (faible, moyen, élevé) ont été conservées ainsi que les cotes correspondant aux différents domaines cibles. En outre, il a amélioré la version DAB destinée à la collectivité afin de recueillir les renseignements sur la situation professionnelle, le degré de motivation face aux interventions, les conditions spéciales pouvant être imposées par la Commission nationale des libérations conditionnelles qui facilitent les interventions jugées nécessaires.

Un échantillon composé de 604 adultes (573 hommes et 31 femmes) purgeant une peine fédérale dans les établissements de la région de l'Ontario et mis en liberté sous condition au cours d'une période de six mois a été constitué pour l'étude.

Les résultats de l'essai pilote du volet DAB permettent de confirmer des constatations antérieures à propos de la valeur opérationnelle de l'évaluation et de la réévaluation méthodiques du risque et des besoins des délinquants, et comme faisant partie du procédé de réintégration couronnée de succès des délinquants et délinquantes dans la collectivité. Les agents de gestion des cas ont réussi à classifier facilement les délinquants des deux sexes selon la nature et le niveau du risque et des besoins.